



Bulletin d'inscription

Année 2025/2026

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Tél :/...../...../...../.....

Mail :@..... (écrire lisiblement, merci)



Cours choisi(s) :

Veuillez cocher la (ou les) case (s) correspondant au choix de votre (vos) cours pour l'année 2025-2026

☐ Débutant

☐ Novice/Intermédiaire



Cotisation Fédération Francophone de Country dance et Line Dance :

En adhérant, vous vous affiliez à une fédération reconnue par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative par un agrément ministériel « Jeunesse et Education populaire ».

FFCLD : Partenaire de la charte européenne de la Country (European Country).

 21€ pour les Adultes (+ 18 ans)

 10€ pour les Enfants et Adolescents (- 18 ans)



Montant des cotisations à l'association SCSB :

Le montant des cotisations présentées ci-dessous correspondent à la cotisation annuelle 2025-2026 pour assister au cours de Country et Line Dance à laquelle est ajoutée la cotisation à la FFCLD (cette cotisation est reversée à la FFCLD par l'association SCSB).

Pour 1 cours par semaine (débutant ou novice/intermédiaire) :

 pour les adhérents *adultes*, 60€ d'inscription et 21€ de cotisation FFCLD ; soit un total de : **81€ pour la saison 2025-2026**

 pour les adhérents *couples*, 100€ d'inscription et 42€ de cotisation FFCLD ; soit un total de : **142€ pour la saison 2025-2026**

 pour les adhérents de *-18 ans*, 45€ d'inscription et 10€ de cotisation FFCLD ; soit un total de : **55€ pour l'année 2025-2026**

Pour 2 cours par semaine (débutant et novice/intermédiaire) :

 pour les adhérents *adultes*, 80€ d'inscription et 21€ de cotisation FFCLD ; soit un total de : **101€ pour la saison 2025-2026**

 pour les adhérents *couples*, 140€ d'inscription et 42€ de cotisation FFCLD ; soit un total de : **182€ pour la saison 2025-2026**

 pour les adhérents de *-18 ans*, 65€ d'inscription et 10€ de cotisation FFCLD ; soit un total de : **75€ pour l'année 2025-2026**



Règlement des cotisations :

L'adhérent a la possibilité de régler sa cotisation en une ou deux fois, chèque(s) établi(s) au nom de l'association Sargé Country sur Braye.

☐ 1 chèque

☐ 2 chèques*

** les deux chèques sont à donner avec le bulletin d'inscription, le premier chèque sera déposé en banque fin septembre 2025, le second chèque sera déposé en banque fin novembre 2025*



Droit à l'image et à la protection de la personne :

Le droit d'une personne sur son image est protégé en tant qu'attribut de sa personnalité. Toute personne, célèbre ou anonyme, peut s'opposer à l'utilisation de son image sans son autorisation, sauf exceptions.

L'adhérent (Nom, Prénom)

☐ autorise

☐ n'autorise pas

l'association Sargé Country sur Braye à le photographier ou le filmer dans le cadre des activités de l'association (répétitions, réunions, démonstrations, ...) et à exploiter son image sous toutes formes de supports (site internet, flyers, affiches, presse, ...).



Règlement intérieur de l'Association Sargé Country sur Braye :

☐ L'adhérent reconnaît avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'Association*.

* Le règlement intérieur de l'association est mis à disposition sur le site internet (sargecountrysurbraye.wixsite.com/scsb/informations), il est également affiché en permanence sur le tableau d'affichage.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT les documents suivants :

-  Un certificat médical pour tout nouvel adhérent ou ancien adhérent ayant un certificat de plus de 3 ans
-  Le règlement par chèque(s)



Date et signature de l'adhérent

(+ signature du responsable légal pour les adhérents mineurs)